

Compte – Rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 19 Janvier 2018

Sous la présidence de M. Le Maire Christian ALEXANDRE

Etaient présents :

ALEXANDRE Christian - HAUTEVILLE Cyril - LACROIX Yvette - MATICHARD Gilles
- PORTENEUVE Fabien - RECOQUE Pascal – GEORGET Arthur-
PICARD Eric – JOUBERT Marc – MARTIN Isabelle

Absents : Jean Yves ALLARD a donné procuration à Arthur GEORGET

Secrétaire de Mairie : Florence PELIN

Secrétaires de Séance : Gilles MATICHARD

Ordre du jour

- Informations diverses
- Délibérations
 - Mise en conformité des Statuts d'ALF
 - Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018
 - Réhabilitation de la salle des fêtes en salle polyvalente adaptée pour accueillir des spectacles vivants – Lancement de la consultation de la Maîtrise d'Oeuvre
- Questions diverses

Informations diverses

- ANCIENNE MAIRIE :
Monsieur le Maire informe que la vente de l'ancienne Mairie a été signée courant décembre avec l'Etude des notaires de Viverols
- VOIRIE COUSSANGETTES-PLAGNOLS :
Une réunion de programmation de commencement des travaux a eu lieu. Les travaux devraient commencer début mars en raison des conditions climatiques.
- TRAVAUX AU CHATEAU D'EAU :
Concernant la mise en place d'un système de neutralisation de l'eau au château d'eau, l'entreprise chargée des travaux devrait commencer cette semaine. Le SIEG va réaliser les canalisations pour l'alimentation électrique.

- **GENDARMERIE** :
Monsieur le Maire a rencontré le Commandant PIERGENTILLI, commandant de la brigade d'Ambert, qui a annoncé la fin des permanences en mairie de Viverols les mardis de marché mais le maintien de la présence policière sur la place de l'église. Egalement, la suppression d'une permanence à Saint-Anthème est annoncée. La gendarmerie nous fera passer les horaires des permanences tenues dans la vallée de l'Ance.

Délibérations

1 - Objet : Mise en conformité des Statuts d'ALF

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 27/11/2017, le Conseil Communautaire a approuvé les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez. Ces statuts sont encore évolutifs pour arriver à une version finale avant les prochaines élections.

A compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au Maire de chacune des communes-membres, le Conseil Municipal de chaque commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ces statuts. A défaut de délibération, dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE les statuts tels que définis ci-dessus.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2 - Objet : Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorisant des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées sur 4 jours. Monsieur le Maire informe que l'avis des parents des enfants scolarisés à l'école de Viverols a été demandé et fait part du résultat : 14 réponses, 8 favorables à un retour à 4 jours, 6 favorables au maintien à 4,5 jours. Une réunion a également eu lieu avec les Maires de Saillant, Eglisolles et Sauvessanges : il a été proposé de continuer à 4,5 jours par semaine sous la condition que la Communauté de Communes ALF continue à organiser et à gérer financièrement le coût des TAP (180 euros par enfant)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'organisation du temps scolaire de la rentrée 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

Semaine en 4 jours : 4 (HAUTEVILLE-JOUBERT-PICARD-PORTENEUVE)

Semaine en 4.5 jours : 3 (ALLARD-GEORGET-ALEXANDRE)

Abstention : 4 (MATICHARD-LACROIX-MARTIN-RECOQUE)

En raison de ce vote, il est décidé de demander la répartition des heures d'enseignements hebdomadaires sur 8 demi-journées soit 4 jours.

3 - Objet : Réhabilitation de la Salle des Fêtes en Salle Polyvalente adaptée pour accueillir des spectacles vivants – Lancement de la consultation de la Maîtrise d'Œuvre

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'importance de réhabiliter le bâtiment de la salle des fêtes en salle polyvalente adaptée pour accueillir des spectacles vivants. Pour ce faire, il est nécessaire de mandater un maître d'œuvre qui permettra à la commune de :

- Etablir un avant-projet sommaire et définitif pour la Réhabilitation de la salle des fêtes en salle polyvalente adaptée pour accueillir des spectacles vivants
- Assister la commune pour la consultation des entreprises et la conclusion des marchés
- Diriger l'exécution des marchés de travaux
- Assister la commune pour la réception de l'ouvrage et le règlement des comptes
- Procéder à l'ordonnancement, la coordination et le pilotage du chantier

Il est donc proposé au Conseil Municipal de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre concernant le projet précédemment cité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Donne son accord à Monsieur le Maire afin de procéder à une consultation selon une procédure adaptée dans le respect des buts et objectifs ci-dessus énoncés
- Donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour la signature de toutes pièces relatives à ce dossier

Vote : Pour : 10 Contre : 1 (PORTENEUVE) Abstention : 0

Fabien PORTENEUVE justifie son vote par le fait qu'il trouve que la capacité de la salle est insuffisante, en raison des nuisances sonores pour les riverains et en raison du coût financier. Mais il n'est pas opposé à la réalisation d'une salle des fêtes située ailleurs.

Questions diverses

- **PROTECTION DES CAPTAGES** : Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat CAE d'un employé communal se termine le 30/06/2018 et qu'à compter de cette date, il sera très difficile de continuer l'installation des périmètres de protection des captages car il n'y aura alors plus que 2 employés hommes sur la commune.

Une consultation d'entreprises sera alors nécessaire afin de poursuivre cette opération.

La séance est levée à 22H

